

**MARNEetGONDOIRE**

communauté d'agglomération

# Rapport d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget eau potable

ARTS &  
LETTRES

ENVIRONNEMENT

TOURISME

TERRITOIRE

HABITAT

SÉCURITÉ &  
PRÉVENTION

ACTION  
SOCIALE



La communauté d'agglomération gère le service de l'eau potable sur les communes de :

- Chalifert, Chanteloup en Brie, Lesches, Montévrain depuis la prise de compétence
- Ferrières en Brie depuis le 5 juillet 2017.

Les autres communes du territoire sont adhérentes au SIAEP de Lagny sur Marne, au SIAEP de Tremblay ou au SMAEP de l'Ouest Briard.

## **1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**

### **1.1. LA SURTAXE EAU (HT)**



Le conseil communautaire a de nouveau voté la stabilité du taux de la surtaxe eau potable pour 2022 pour la huitième année consécutive.

L'année 2019 a connu de nouvelles volatilités dans le reversement entre fermiers sur les communes dont le délégataire eau potable est différent du délégataire assainissement. Pour éviter de nouveaux décalages, un avenant a été signé définissant un nouveau calendrier de reversement.

Le budget 2022 reposera donc sur une volumétrie constante d'eau potable.

## **2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

### **2.1. LES CHARGES DE PERSONNEL**

Si le budget eau potable intègre une masse salariale de 40 k€ en prévision, elle n'a jamais été confirmée lors des différentes exécutions budgétaires. Le budget 2022 reposera sur ces mêmes hypothèses.

### **2.2. LES CHARGES GENERALES / LES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Les charges générales sont estimées à une enveloppe de 90 k€, essentiellement pour des entretiens éventuels de réseaux.

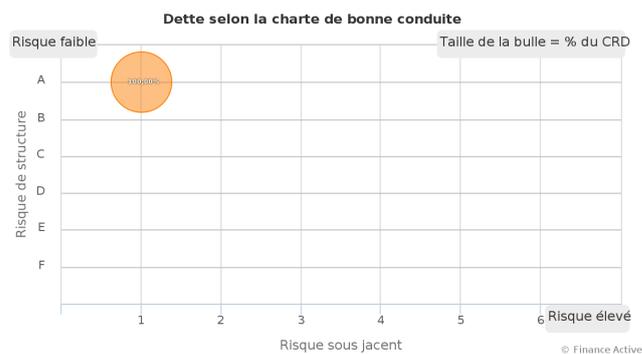
Des charges exceptionnelles pour 1 k€ seront également valorisées pour permettre d'annuler des titres antérieurs.

### **2.3. LA CHARGE DE LA DETTE**

En appliquant les critères de la charte Gissler, 100% de notre dette est saine avec un risque estimé le plus faible possible tant sur la structure que sur le sous-jacent.

Depuis 2019, la communauté d'agglomération n'a pas sollicité d'emprunt sur le budget eau potable.

Capital restant dû	669 009 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	3,14%
Durée de vie résiduelle	11 ans et 11 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 5 mois
Nombre de lignes	2



Le panier de la dette est exclusivement composé d'emprunts à taux fixe.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	669 009 €	100,00%	3,14%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>669 009 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,14%</b>

Le tableau ci-dessous établit une prospective du besoin de financement du budget eau :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nouveaux emprunts bancaires (a)</b>	400 k€					
<b>Remboursements (b)</b>	42 k€	52 k€	54 k€	56 k€	58 k€	60 k€
<b>Besoin de financement (a-b)</b>	<b>358 k€</b>	<b>-52 k€</b>	<b>-54 k€</b>	<b>-56 k€</b>	<b>-58 k€</b>	<b>-60 k€</b>

#### 2.4. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>DRF</b>	38 k€	62 k€	26 k€	26 k€	26 k€	26 k€
<b>% d'évolution</b>		63,22%	-57,08%	0,00%	0,00%	0,00%

### 3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion affichent une épargne en diminution.

	2019	2020	2021	2022	2023
+ Produits de gestion courante	300 k€	330 k€	371 k€	388 k€	388 k€
- Charges de gestion courante	126 k€	184 k€	139 k€	141 k€	81 k€
<b>= Épargne de gestion</b>	<b>174 k€</b>	<b>146 k€</b>	<b>232 k€</b>	<b>247 k€</b>	<b>307 k€</b>
- Charges financières	31 k€	30 k€	30 k€	30 k€	20 k€
<b>= Épargne brute</b>	<b>144 k€</b>	<b>116 k€</b>	<b>202 k€</b>	<b>217 k€</b>	<b>287 k€</b>
- Rbt capital de la dette	60 k€				
<b>= Épargne nette</b>	<b>84 k€</b>	<b>56 k€</b>	<b>142 k€</b>	<b>157 k€</b>	<b>227 k€</b>

#### 4. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont la traduction opérationnelle du plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2025.

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025
PPI "2021-2025" HT actuel	1 250 000,00 €	279 074,91 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	220 925,09 €
PPI "2021-2025" HT proposé	1 250 000,00 €	15 890,00 €	560 650,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	173 460,00 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	1 250 000,00 €	15 890,00 €	560 650,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	173 460,00 €

Le secteur de l'eau potable est très mal subventionné. A priori, il n'y aura pas de subventions dans le budget primitif 2022. Au regard de ces opérations d'investissement, les hypothèses d'atterrissage budgétaire 2022 n'indique pas de besoin de financement bancaire.